

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR

3 Avril 1884.

LISTE CIVILE ET LISTE CIVIQUE.

Un écrivain des plus en renom de la presse royaliste va faire paraître une brochure sur le budget de la France, et lui a donné pour titre: *Liste civile et Liste civique*, et pour sous-titre: *Ce qu'il en coûte*.

Ce qu'il en coûte: nous ne pouvons en donner ici que quelques aperçus; mais ils sont concluants, car l'auteur, bien que lettré entre les lettrés, a laissé cette fois la parole aux chiffres, et ces chiffres ont une éloquence... désespérante.

Le dernier budget de la Monarchie, promulgué par le Roi, est celui de 1848. Il se montait à UN MILLIARD 446 MILLIONS.

Le budget de 1884, promulgué par M. Grévy, s'élève au total à 4 MILLIARDS 332 MILLIONS.

« Est-il possible, se demande l'auteur, que de simples citoyens coûtent plus cher qu'une famille royale? Et n'échapperait-on aux dépenses d'une liste civile que pour tomber dans les griffes d'une liste civique trois fois plus exigeante? »

Jugez: La dotation du haut personnel de la dernière Monarchie se chiffrait ainsi:

- Le Roi, 42 millions.
- Les princes, 4,300,000 fr.
- La Chambre des pairs, 790,000 fr.
- La Chambre des députés, 830,000 fr.
- Total, 44,922,000 fr.

Notons que le Roi, sur ces 42 millions annuels, avait à sa charge l'entretien du domaine de la Couronne.

A la liste civile maintenant:
Traitement du Président, 600,000 fr.
Frais de représentation du Président qui

se bornent à deux bals chaque hiver, 300 mille francs.

Frais de déplacements (un voyage par an à Mont-sous-Vaudrey, avec permis de circulation en chemin de fer), 300,000 fr.

Total, un million 200,000 fr.

Dépenses du Sénat et traitement des sénateurs, 4,600,000 fr.

Dépenses de la Chambre et traitement des députés, 7,460,000 fr.

Total pour le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, 12,960,000 fr.

Notons encore que le président Grévy n'a rien à sa charge et que d'aucuns, parmi les républicains eux-mêmes, affirment qu'il tire de riches moutures des domaines de l'Etat.

Mais ce n'est là qu'une préface. Nous venons de trouver — en 1884 — 48 millions pour les souverains électifs, présidents, sénateurs, députés, au lieu des 4 millions 1/2 de la Monarchie en 1848.

Voyons les dotations des princes et principicules de la R. F.: victimes du 2 décembre d'abord, et 8 font 26. Si vous y joignez maintenant les millions et les millions engouffrés dans le tonneau des Danaïdes Freycinet et Ferry: instruction primaire laïque, gratuite!!! et obligatoire, secrétariats, sous-secrétariats et sous-sous-secrétariats, grands travaux de voies ferrées qui ne seront peut-être jamais exécutés, mais que les contribuables paient, vous atteignez tout doucement ce budget du gouvernement républicain qui s'intitule: « le gouvernement à bon marché » et qui s'élève à la modeste somme de QUATRE MILLIARDS TROIS CENTES MILLIONS, et alors si vous comprenez la liste civile et la liste civique, vous ne pouvez, si les chiffres ont encore une valeur quelconque, que ratifier cette conclusion de l'auteur de la brochure ainsi analysée à grands traits:

« D'ailleurs, si l'on veut aller au fond des choses et réfléchir un peu, le gouvernement à meilleur marché sera toujours celui où il y aura le plus de responsabilité. Eh bien! c'est le défaut des régimes exclusivement électifs: la responsabilité

est trop divisée pour y être réelle, trop éphémère pour être efficace. On s'inquiète avant tout d'être populaire, et pour y parvenir on est grand et généreux, avec l'argent des autres. On dépense, le successeur paiera. On emprunte, on sait bien qu'on n'y sera plus quand il faudra rembourser. On fait de la politique et de la finance au jour le jour. Irez-vous dans vingt ans rechercher un à un, s'ils vivent encore, tous ceux dont les votes vous auront compromis ou ruinés? »

La Monarchie tient au contraire de son essence même un privilège qui devient pour la nation une garantie. La loi d'hérédité lui fait un intérêt de son devoir, et liant son sort à celui du peuple, la rend perpétuellement solidaire de la bonne comme de la mauvaise fortune publique. La responsabilité ne meurt pas, elle n'a pas un instant de suspension, elle pèse tout entière et toujours sur une seule famille qui n'a pas même le droit d'y renoncer. Lourd et glorieux fardeau que, depuis Hugues Capet, la Maison de France a porté en l'enrichissant de tant de provinces, d'illustrations de toutes sortes, de progrès et de libertés! »

Chronique générale.

Le prince Jérôme Napoléon cultive la fumerie avec un art tout italien. Ne s'est-il pas avisé de lancer à la tribune le bouillant M. Cunéo d'Ornano avec une proposition tendant à transférer de Versailles à Paris le siège du Congrès? Comme on le pense bien, la proposition a reçu un très-mauvais accueil de la part de la majorité républicaine. On lui a refusé l'urgence. Est-ce que par hasard les républicains redouteraient le voisinage du prince Jérôme? Non certainement, mais ils se méfient du bon peuple de Paris, de la tête de la France (mauvaise tête), de la Ville-Lumière, de la capitale de la civilisation, etc., etc. — Les républicains ont peur des républicains!

LES FUNÉRAILLES DU DUC D'ALBANY.

Le corps du duc n'est arrivé à Paris, hier, qu'à onze heures.

M. le Comte de Paris et M^{me} la Comtesse, qui sont arrivés par le train de 9 heures 55 minutes, se sont rencontrés avec lord Lyons, qui est arrivé à 9 heures 1/2 à la gare de Lyon-Méditerranée.

Le wagon funèbre a rejoint la gare Saint-Lazare par la ligne de ceinture.

M. Jules Ferry, président du conseil; le colonel Lichtenstein, représentant le Président de la République, et plusieurs personnalités officielles sont venus saluer au départ le prince de Galles.

Son Altesse ayant manifesté le désir que le caractère d'intimité fût conservé au départ, aucune autre personne n'était admise sur le quai.

A 2 heures, le train funèbre est parti pour Cherbourg.

Le cercueil a été immédiatement transporté sur le yacht l'Osborn, où le prince de Galles et sa suite se sont embarqués.

En ce moment se trouve à Naples une mission japonaise, qui se rend en France pour étudier notre organisation militaire.

Cette mission est composée de trente-cinq personnes, parmi lesquelles: les généraux Oyama Minra et Nozo; les colonels Kaivakoni et Katsura; l'intendant Koikop; le médecin inspecteur Sthashinato; les commandants Shimidzu, Oosaka, Murai et Yabouki; les lieutenants Izitsi, Mataga et Starada, et une dizaine d'étudiants.

Une émeute à Caen.

Des désordres graves ont eu lieu avant-hier à Caen, à l'occasion de la messe pour les ouvriers dans l'église Saint-Pierre.

Dimanche et mardi soir, le R. P. De-

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLYS.

III. — SOUS BOIS. (Suite)

Aux approches de la gare, il s'entendit appeler: — Armand!... monsieur Armand, voilà un monsieur qui vous cherche... Il s'agissait d'un jeune homme élégamment vêtu, de manières distinguées, appartenant au meilleur monde.

On lui désigna le mécanicien. Celui-ci, d'ailleurs, lui disait:

— C'est moi, monsieur... Que désirez-vous? Déjà l'étranger prenait la parole, lorsque tout à coup, à la lueur d'un falet, paraissant reconnaître le visage et peut-être aussi la voix qui l'interrogeait:

— Armand! s'écria-t-il, Armand de Tr... Un regard, un geste rapide de celui qu'il allait nommer l'interrompit.

Après quoi, renouvelant sa question:

— Monsieur, dit le mécanicien, de quoi s'agit-il? — Mais, balbutia l'autre, qui n'en revenait pas

encore, mais j'aurais désiré... Ne serait-il pas possible... avant de repartir pour Paris...

Armand s'empara de ce dernier mot: — Pour Paris!... mais j'y retourne également... c'est moi qui conduis le train...

— Toi!... vous!...

Un nouveau signe lui coupa la parole. Sa physiologie exprima cette pensée:

— Je marche de surprise en surprise!

— A l'arrivée, conclut son interlocuteur, je serai libre et tout à votre disposition... sans témoins...

Cet ajournement avait été formulé, pour ne pas dire imposé, d'une façon tellement significative que l'inconnu s'inclina, n'insistant pas davantage.

Évidemment, — et c'était un homme à le comprendre, — il y avait là quelque secret, un inconnu qu'on ne devait pas trahir.

— Soit! murmura-t-il, à Paris... mais en arrivant, n'est-ce pas?... C'est chose promise...

La réponse fut affirmative. Puis, dans un autre ordre d'idées:

— Cependant, reprit notre héros, si pour quelque intérêt qui ne me fût pas personnel, il y avait urgence...

— Jugez-en, s'expliqua l'étranger. Je ne suis ici que le mandataire du baron Van Leys, mon oncle...

— Ah! ce vieillard...

— Que vous avez sauvé, ainsi que sa fille, d'une mort certaine...

Vainement le mécanicien protestait; le neveu n'en poursuivit pas moins:

— C'est la conviction de ma cousine Noémie et de son père. Il m'avait chargé du témoignage de sa reconnaissance... et de ce portefeuille...

Armand venait de l'entrevoir; il avait déjà rougi.

— Pour moi! fit-il, un portefeuille... et qui contient?...

— Dix mille francs...

Il refusa du geste. Mais ayant aperçu Balthazar et sa promise, qui survenaient à leur tour dans le cercle lumineux, il se ravisa tout à coup:

— J'accepte! dit-il, j'accepte pour mon chauffeur...

Et, remettant la somme à qui de droit:

— Tiens! Rosette, voici ta dot!

.....

Dix minutes plus tard, le train filait sur Paris.

— Comment! c'est toi!... c'est bien toi, le brillant comte de Trévelec, qui tout à l'heure... Une gageure, n'est-ce pas?... Pourquoi ce travestissement?

— Je pourrais, dit Armand, te répondre par ce vers de Ruy-Blas:

Moi je suis déguisé quand je suis autrement.

» Mais permets-moi de te faire observer, mon cher Raoul, ce n'est pas moi qui te cherchais, bien au contraire, et qui te dois la première explication...

Je suis ici d'abord pour l'entendre...

— Soit! répliqua de Brassac, je te donnerai l'exemple... Nous sommes seuls et personne ne nous dérangera... Écoute...

Et s'accordant sur les bras de son grand confortable, il commença en ces termes:

— A la sortie de cette boîte préparatoire, où l'on nous stylait, toi, pour l'école de marine, moi pour Centrale, je flais par m'y faire admettre tant bien que mal, plutôt mal que bien... J'y fis de même mes trois ans cabin-caba, par à peu près... Au demeurant, le certificat, non pas le diplôme... Un demi-ingénieur. J'entraîs nonobstant chez l'oncle Van Leys, qui me destinait et me destine encore, — oh! c'est un vieillard têtù! — la direction de ses innombrables établissements industriels, dont le principal s'appelle *La Fournaise*, et qui lui rapporte tant de millions qu'il n'en sait plus le compte. Monte-Christo! un nabab!

— Je sais, fit Armand, que M. Van Leys est un homme des plus honorables et des plus riches...

— A ce dernier titre surtout, reprit notre prétendu sceptique, il mérite toute la considération d'un neveu tel que moi... Sa première femme était une demoiselle de Brassac... Il me traite comme un fils, l'enfant prodigue, mais il exige qu'on travaille, et nous différons quelque peu de tempérament sur ce point... Tu me connais, nous nous sommes retrouvés plus tard dans un certain

forme, dominicain, a été interrompu en chaire par des perturbateurs, criant, sifflant et chantant la *Marseillaise*. La cérémonie a dû être suspendue. Il y a eu des bousculades à la sortie. La police a été impuissante à rétablir l'ordre.

Mardi, proclamation du maire invitant au calme, au nom de la loi et de la liberté, mais au fond donnant raison aux perturbateurs. Le procureur de la République a été plus énergique. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Le soir, la police est renforcée par la gendarmerie et par une compagnie d'infanterie. On espère que les troubles ne se renouvelleront pas, mais l'indignation est grande contre les perturbateurs et surtout contre la mollesse de l'administration municipale.

Quelques incidents significatifs se sont encore produits jusqu'au milieu de la nuit. Entre 10 heures et 10 heures et demie, dit l'*Avenir du Calvados*, la bande principale des manifestants, alors réduite à quarante individus environ, s'est portée devant la maison de commerce de M. Primois, dont les opinions religieuses et royalistes sont bien connues. Là, en l'absence de tout agent, ces aimables citoyens ont pu crier très-librement: « *Enlève le Primois! A l'eau! Au bassin!* »

Ces menaces ont été répétées sur l'air des *Jambons*, pendant un quart d'heure. Après avoir fait le tour de la place Singer en vociférant, la même bande a dû revenir dans la rue Saint-Jean.

La soirée s'est terminée par un événement épique que nous ne pouvons passer sous silence.

Vers dix heures et demie, une troupe de manifestants descendait la rue Saint-Jean en hurlant: *A bas la calotte! A bas les jésuites!* et en parodiant plusieurs cantiques. Vis-à-vis de la maison Morillon, les émeutiers reconnurent soudain M. Mériel, maire de Caen, accompagné, nous dit-on, de M. le procureur de la République et de deux autres fonctionnaires. Aussitôt les braillards interrompirent leurs chants pour crier avec un ensemble parfait: *Vive Mériel! Vive M. le maire!*

Rencontrant peu après quelques jeunes gens qui se promenaient paisiblement, les vociférations anti-religieuses recommencèrent; des provocations eurent lieu de la part des manifestants. Il y eut conflit, échange de coups de cannes, etc.

A bas la calotte! criaient des gamins de 15 à 18 ans; Tapez dessus! A bas le Pape et sa clique!

M. Mériel crut alors devoir se présenter pour lancer son: *Quos ego*. A son apparition, la scène changea d'aspect comme par enchantement. M. le maire fut immédiatement entouré, acclamé, par les chanteurs de Carmagnole. Un geste, quelques « chut » opportuns, un ou deux sourires bienveillants avaient suffi pour opérer ce prodige. — M. le maire fut vite récompensé de son intervention.

La bande des braillards lui fit une ovation, et ce fut entouré de ce cortège vraiment démocratique, que le premier magis-

trat municipal de notre cité revint jusqu'à la place Saint-Pierre.

Voilà, racontés sans passion, les faits qui se sont produits mardi soir, dans notre ville. Nous avons à dessein écarté de cette relation tout commentaire irritant. L'opinion publique, dans cette affaire, saura distinguer les vrais coupables.

Nous nous bornons, pour notre part, à constater que ces troubles semblent avoir été organisés; qu'il aurait suffi d'une répression un peu énergique pour les arrêter. Le premier jour la mairie n'a rien fait. Le second jour, elle n'a pris que des mesures insignifiantes. — M. le maire a été récompensé de sa faiblesse ou de sa condescendance. Les perturbateurs lui ont fait une ovation tapageuse.

Nous plaignons sincèrement M. le maire.

RÉVOLTE A CINCINNATI.

L'Amérique semble prendre à tâche de nous démontrer que c'est le propre des Républiques d'être mal administrées.

Voyez ce qui se passe aux Etats-Unis:

Dans la grande République, les principes démocratiques sont appliqués depuis longtemps, le peuple souverain rend la justice par les jurés pris dans son sein et par des juges qu'il a élus lui-même. Qu'en résulte-t-il? C'est qu'il n'y a plus de justice. Les voleurs et les assassins marchent le front haut; quand ils sont arrêtés, ils plaisantent agréablement, et il est de notoriété publique qu'un accusé influent et riche est presque toujours ou relâché ou acquitté.

Aussi la conscience publique a des révoltes soudaines et terribles, et le premier venu avec son revolver se fait justice lui-même. Bien des fois on a vu des particuliers se réunir en troupe, donner la chasse aux criminels acquittés par le jury et les pendre haut et court.

Cette absence de justice n'avait jamais provoqué un mouvement pareil à celui qui vient d'éclater à Cincinnati. Il y a dans les prisons de cette ville 42 individus inculpés d'assassinat. Leur culpabilité est si évidente qu'il semblait impossible au jury le plus vénal de les acquitter, aussi les magistrats vendus ne les poursuivaient pas. L'un d'eux cependant, nommé Benner, fut traduit devant les assises et acquitté.

Ce scandale fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. L'indignation populaire fut au comble, et comme les Américains passent promptement de la parole à l'action, la foule se porta sur la prison, en brisa les portes; elle allait lyncher tous les prévenus, quand la troupe accourut; une bataille s'engagea, elle a duré trois jours, avec des intermittences amenées par la fatigue.

En les lisant, tout Français doit se dire: Voilà ce qui nous attend. C'est bien là cette bataille de rues que nous verrons un jour ou l'autre.

Le tocsin sonne, la foule hurlante se précipite, apporte des tonneaux de pétrole,

brûle le palais de justice. Les pompiers accourent pour éteindre l'incendie, les émeutiers brisent les pompes. Des officiers courageux exposent leur vie pour circonscrire les ravages du feu, l'émeute tue les officiers. Le palais brûle, la foule manifeste une joie sauvage; elle danse autour de l'édifice en flammes. Tout ce qui n'est pas brûlé est pillé et détruit. La troupe attaquée fait usage de ses armes, elle tire dans cette foule aux rangs pressés, qui recule un instant; on emporte les blessés et les morts, toutes les pharmacies sont encombrées de mourants. La foule revient, pille un arsenal, et rend à la troupe coups pour coups. Mais la discipline militaire l'emporte sur le désordre des bandes, alors la dynamite intervient: des bombes explosibles sont jetées et les défenseurs de l'ordre sont les victimes des engins destructeurs.

Voilà ce qui s'est vu à Cincinnati, ville de 300,000 âmes, voilà ce que nous verrons. C'est la bataille moderne, issue des théories républicaines et faite suivant les procédés républicains.

Dernières nouvelles. — Tout est tranquille maintenant à Cincinnati. Il y a peu de monde dans les rues. On pense que les troubles sont terminés.

BIBLIOGRAPHIE

AIMER ET CROIRE

Par ALPHONSE POIRIER (1).

On lit dans la *Revue de l'Anjou*:

« Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* seront les premiers à connaître la publication de ce petit volume de poésies dont les bonnes feuilles, encore humides, viennent de m'être communiquées.

» L'auteur, M. Alphonse Poirier, est un Angevin d'adoption.

» Ses poésies ont été couronnées par l'Académie des Muses Antonnes (médaillé de vermeil, concours de 1883); et quand on saura que les Académiciens s'appellent Sully-Prudhomme, André Lemoyne, André Theuriot, cette recommandation paraîtra sans doute fort honorable.

» Le recueil débute par une série de pièces enchaînées l'une à l'autre sous le titre de *poème intime*. C'est d'abord à elle. On devinera le sujet, sans peine, à ces deux vers:

Et je reste la nuit assis à ma fenêtre,
L'œil fixé sur la route où passa mon bonheur!

» Puis vient les *francs*:

En se regardant ils tremblent un peu:
Un mot est suivi d'un très-long silence;
Sur leur front, la nuit rêveuse balance
Les étoiles d'or au fond du ciel bleu.
Un mot est suivi d'un très-long silence;
En se regardant ils tremblent un peu.

» Puis l'*aveu*, puis le *chant nuptial*, et le

(1) Un vol. in-12, Paris, Bray et Retaux. — Prix: 1 fr. 50.

poème se clôt (pour les lecteurs) à l'anniversaire, par ces deux lignes qui sont d'un chrétien et d'un poète:

Veux-tu que nous priions, tous les deux, à genoux,
Demain, en ce premier et doux anniversaire?

» Cette note religieuse se rencontre en plus d'un endroit du recueil; elle prend un accent plus fier et plus sonore quand l'auteur, s'adressant au P. de Cacqueray, recteur du collège de Vannes, dans une pièce qui fut dite à la réunion des anciens élèves, à la veille de l'exécution des décrets d'expulsion, s'écrie:

Si les nobles projets, les causes héroïques
Ont compté parmi nous leurs plus fermes soutiens,
Si l'on sait nous trouver, à des heures critiques,
Lorsqu'il faut des Français, lorsqu'il faut des chrétiens;

L'honneur vous en revient tout entier, ô nos maîtres!
— O pères, ô vaillants qui nous avez formés
A l'école du Christ et des saints, nos ancêtres —
Qui nous avez instruits, qui nous avez armés!

Vous avez mis en nous l'ardeur des vieilles races
Et forgé sur nos cœurs, à nous, fils des croisés,
La foi sainte, l'espoir, l'amour, ces trois cuirasses
Où les fers ennemis se sont toujours brisés!

» Il y a vingt pièces dans le recueil de M. Alphonse Poirier où l'on pourrait noter d'aussi jolis ou d'aussi nobles vers. Nous ne le pouvons faire: la place nous est mesurée. Mais les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* ont un goût littéraire trop sûr et trop exercé pour ne pas juger par ces simples extraits du talent délicat, du style pur et élevé qui distinguent ce petit volume de cette tourbe de productions rythmées dont le public s'est à bon droit dégoûté, n'y trouvant, en fin de compte, que trop de rime et point de raison.

» René BAZIN.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 avril.

La situation de la place est satisfaisante: la liquidation des valeurs s'effectue sans bruit; l'argent étant très-abondant, les reports sont à bas prix. Dans ces conditions, la haute banque, aidée des capitaux de placement, poursuit sa campagne de hausse.

Voici les cours cotés sur nos rentes: 76,45 sur le 3 0/0; — 77,65 l'amortissable; — 107,35 1/2 0/0.

Les fonds étrangers sont un peu moins suivis et moins soutenus.

Dans le groupe des valeurs, nous remarquons la grande fermeté de l'action du Crédit Foncier de France qui réalise un nouveau et important progrès à 1,265.

La Foncière de France, dont les opérations reprennent une certaine activité, sont très-demandées à 450. La fusion des Magasins de Paris et des Magasins d'Algérie sera des plus profitables pour les actionnaires.

Les Obligations Foncières 1883 sont en hausse soutenue à 347.

Sur la Générale il règne toujours une grande hésitation, le cours de 472 sera difficilement conservé, car de tous cotés on veut connaître plus à fond la situation de cette société, qui paraît peu rassurante.

La Société du Grand Annuaire National, décidée à poursuivre le succès qu'elle a obtenu avec le volume Paris et Seine, augmente son capital social par l'émission de 1,400 actions de 500 francs, en vue de publier le second volume Départements, Colonies, étranger.

Les capitaux disponibles font une affaire excellente en souscrivant à ces actions; les dividendes distribués par les entreprises similaires n'ont jamais été inférieurs à 8 0/0 avec un capital de 7 à 8 millions; on peut se faire une idée de l'importance des bénéfices que réalisera la Société du Grand Annuaire National qui, avec un capital six fois moindre, a su conquérir le premier rang et se rendre absolument indispensable au commerce et à l'industrie.

On souscrit, 18, rue Grange-Batelière, à Paris, en versant de suite 125 francs, et 125 francs le 20 août. Le surplus ne devant être appelé que suivant les besoins de l'entreprise. Les actions auront droit à un intérêt de 6 0/0 avant partage des bénéfices.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

COURSES DU RALLYE-PAPER.

Voici le résultat du Rallye-Paper qui a été couru, mardi, route de Vernantes:

Rallye pour chevaux d'armes n'ayant jamais couru en courses publiques, montés par MM. les lieutenants d'artillerie. — Un Whip d'honneur au premier.

Quatorze partants. — Arrivé premier, M. Falque, montant *Mauvesque*.

Rallye pour chevaux d'armes n'ayant jamais couru en courses publiques, montés

monde, autre fournaise! d'où tu as disparu tout à coup, il y a près d'une année, mystérieusement.

Le jeune comte protesta du geste.

— Je ne t'interroge pas encore, poursuivit Raoul, j'achève ma propre odyssée, qui touche à sa fin... Tu l'as compris, je fais souvent l'école buissonnière, et c'est ici mon buisson... principal... On me donne pas mal d'argent, surtout ma tante... Une jeune et belle tante, épousée tardivement par le vieux baron en secondes noces, et qui partage mes opinions en matière de *high-life*... Oh! oh! c'est celle-là qui fait cascader les écus... Sa réputation, qui ne vaut pas le diable, est notoire... Nous sympathisons et, par une sorte d'alliance tacite, dissimulons réciproquement nos escapades... Elle encourage même les miennes... Peut-être n'est-elle pas fâchée que je sois là moins souvent... D'autre part, une surveillance moins active... Le mari prend de l'âge... Il baisse... Il est chagrin, et revenait de Plombières quand tu l'as sauvé... Bref, on ne me voit plus guère aux usines, ni même chez l'oncle. Et cependant il y a là ma cousine Noémie, sa fille.

A ce nom qui, pour la troisième fois, frappait son oreille, Armand venait de relever les yeux.

— Ah! ah! tu l'as remarquée, dit son camarade, elle n'est pas trop mal, n'est-ce pas? et ce sera plus tard une bonne petite madame de Brassac, lorsque je prendrai ma retraite... Je dois l'épou-

ser... On me pardonnera tout à ce prix, car il y aurait bien quelque chose à redire relativement à son origine... Un cheveu!... Mais chut!... Ceci n'est plus mon secret... Je n'en ai pas, d'ailleurs, et ma confiance est terminée... A votre tour, monsieur le comte.

Celui qui venait d'être qualifié de ce titre répondit:

— Puisque tu y tiens, je vais satisfaire ta curiosité... Il y a près d'une année, c'est exact, que je vis dans un tout autre monde et comme en exil sans un ami, sans un confident... Sois le mien... mais discret!... L'aveu que tu vas recevoir n'a rien dont j'aie personnellement à rougir... C'est pour un autre que je t'impose la condition d'un silence absolu... Tu l'y engages?

— Je le jure! fit comiquement Raoul, tu peux parler sans crainte... Ma porte est condamnée, sauf urgence, et personne autre que moi n'entendra, personne ne saura ce que je suis impatient d'apprendre.

Après un temps, le mécanicien gentilhomme commença ainsi:

— Tu connais, au moins de renommée, mon père?

— Le marquis de Trévelec! s'écria Raoul avec une rétrospective admiration, eh! paisambleu! qui ne le connaît, ce digne émule des Brummel et des d'Orsay? ce magnifique dandy! ce grand seigneur

par excellence, vivant de nos jours comme au temps de Louis XV... et, je crois, trop souvent éloigné de la marquise...

— Oui!... répliqua leur fils avec une respectueuse émotion, oui, c'est ma mère, une sainte femme qui m'a élevé, se consacrant tout entière à cette tâche. Instruction première, sentiment religieux, la notion du travail et du devoir, quelques généreuses idées modernes, tout ce qu'il y a de meilleur en moi, je lui en suis redevable. « Tu ne seras pas un fanfaron d'oisiveté, me disait-elle, mais un homme utile et tenant bien son rang! » Pour lui obéir, je dirigeai mes études vers la marine: il y a des marins illustres dans notre famille. Je débatai sous le patronage de l'un d'eux, un amiral en retraite. Il était maire de Brest!

Au nom de cette ville, le jeune comte s'arrêta. Brest! c'était le mot qu'avait murmuré la fille de Van Leys en le regardant avec un si étrange sourire... Explique qui voudra certains rapprochements, certains mirages qui parfois traversent nos souvenirs. La gracieuse image de Noémie repassa comme à la lueur d'un éclair devant les yeux d'Armand. Il la revit telle qu'elle lui était apparue lors du déraillement, lors du dernier adieu... Et c'était la fiancée de celui qui l'écoutait!

— Eh bien! fit Raoul, qu'as-tu donc?

Il ne répondit pas, mais continua:

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

par MM. les lieutenants d'instruction. — Un Whip d'honneur au premier. — Première manche : Dix-neuf partants. — Arrivé premier, M. Lucas, montant *Mari-nier*. — Deuxième manche : Seize partants. — Arrivé premier, M. Bourderiat, montant *Menthe*.

Rallye pour tous chevaux d'armes n'ayant jamais couru en courses publiques, montés par MM. les officiers-élèves. — Un Whip d'honneur au premier. — Première manche : Dix-huit partants. — Arrivé premier, M. de Tailly, montant *Papillon*.

Deuxième manche : Treize partants. — Arrivé premier, M. de Laborie, montant *Cybèle*.

Rallye pour chevaux d'armes n'ayant jamais couru en courses publiques, montés par MM. les sous-maitres de manège. — Un Whip d'honneur au premier. — Sept partants. — Arrivé premier, M. d'Aimery, montant *Estrella*.

Rallye pour tous chevaux d'armes n'ayant jamais couru en courses publiques, montés par MM. les élèves-officiers. — Un Whip d'honneur au premier. — Première manche : Seize partants. — Arrivé premier, M. de Corday, montant *Rif*.

Deuxième manche : Seize partants. — Arrivé premier, M. de Neuville, montant *Tyrol*.

Aussitôt après l'arrivée du dernier concurrent, a été organisée une nouvelle course de divers chevaux qui n'avaient pas été jugés dignes de lutter dans le précédent rallye. — Dix partants. — Arrivé premier, M. Jolibert.

Rallye pour tous chevaux; tenue militaire ou habit rouge. — Un Whip d'honneur au premier. — Dix partants. — Arrivé premier, M. de Mareuil, montant *Londres*.

Comme on le voit, la journée a été bien fournie, 139 concurrents sont entrés en lice, et les émotions ont été vives. Cependant, il n'y a pas eu d'accident sérieux, grâce à l'habileté des coureurs.

Le concours des spectateurs était digne d'une telle réunion de concurrents. De nombreux équipages ornés des plus fraîches toilettes étaient rangés sur la route de Vernantes, tandis que cavaliers et piétons circulaient et se portaient auprès des divers obstacles.

Le retour a été très-animé, le défilé des voitures donnait à la route de la Ronde l'aspect d'un petit Longchamps qui ne manquait pas de charme.

Voilà encore une institution bien établie chez nous et due à l'initiative des officiers de l'Ecole de cavalerie.

Hier soir, le temps était à l'orage, des éclairs même ont brillé.

On nous dit qu'à Villebernier il est tombé de l'eau et avec elle quelque peu de grêle. Ce matin, la pluie a tombé à la grande satisfaction de tous les cultivateurs, qui la réclamaient avec instance.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Demain vendredi 4 avril, LA COMPASSION de la B. V. M., fête patronale. Indulgence plénière à gagner pour tous ceux qui visiteront ce sanctuaire.

Première messe à 6 heures; deuxième à 7 heures; troisième à 8 heures. Messe solennelle, exposition du T.-S. Sacrement à 9 heures.

Complies, sermon prêché par le R. P. Hugonnet, prédicateur de la station de carême à Saint-Pierre, et salut, à 3 heures.

LES SOCIÉTÉS DE TIR.

Nous lisons dans le *Génie*, journal bonapartiste :

« Le *Journal officiel* publie les résultats donnés, dans les trois dernières années, par les nombreuses Sociétés de tir qui se sont fondées en France depuis la campagne de 1870.

« Les concours qu'elles ont donnés s'élèvent à 6,744. C'est beaucoup; ce n'est pas encore assez.

» En France, tout le monde étant soldat, il est bon que chacun s'habitue de bonne heure au maniement des armes à feu. Dès l'âge de quinze à seize ans, tous les enfants devraient faire partie des Sociétés de tir. Ils acquerraient ainsi l'habitude de viser et d'épauler, de se servir d'une arme, en un mot. Cette instruction préparatoire faciliterait leurs classes au régiment et les rendrait plus aptes au métier des armes.

» Honneur donc aux personnes dévouées qui organisent les Sociétés de tir. C'est une question de patriotisme, nous devons y applaudir. — *Sacroviv le Gaulois.* »

Dans le tableau des concours de tir de 1876 à 1884, que publie le *Journal officiel*, nous relevons les chiffres suivants concernant le département de Maine-et-Loire et les limitrophes :

	NOMBRE DE CONCOURS		
	1881	1882	1883
Maine-et-Loire.....	15	29	45
Loire-Inférieure.....	4	11	40
Ille-et-Vilaine.....	8	12	12
Indre-et-Loire.....	40	15	47
Mayenne.....	6	14	43
Sarthe.....	12	18	42
Deux-Sèvres.....	12	8	22
Vendée.....	4	5	9
Vienne.....	9	5	9

LE DOCTEUR DE GAGO.

Hier soir, grand et immense succès sur toute la ligne, dans sa séance particulière à Saint-Florent.

Ce soir, séance au Mess de MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie.

Nous savons que dans cette séance le docteur de Gago se montrera à la hauteur de sa réputation, et qu'il saura intéresser son auditoire par ses expériences aussi choisies que variées et dont aucun spectateur n'a encore été témoin.

Savez-vous de combien de millions la création de places nouvelles et les augmentations de traitement accordées au personnel ont, dans l'espace de huit ans, grevé le budget? De trente millions.

M. Viette, un député républicain, a fait ce compte, en prenant pour point de départ le budget de 1876.

On n'en continue pas moins à dire et à écrire que le gouvernement de la République est le gouvernement à bon marché par excellence, et qu'il a des entrailles pour le contribuable.

Les conseils de révision doivent-ils accorder la dispense à un jeune homme qui a un frère sous les drapeaux, si ce dernier est engagé conditionnel ou fait partie de la deuxième portion du contingent?

La jurisprudence établie a résolu la question négativement.

TREMONT. — Dimanche dernier, le sieur Etienne Bernier, propriétaire à Trémont, canton de Vihiers, a profité de l'absence de ses neveux pour mettre fin à ses jours par strangulation. Déjà ils l'avaient empêché de se noyer. Bernier avait manifesté l'intention de mettre fin à ses jours pour éviter de passer en jugement.

CANDR. — On écrit à la *Gazette de l'Ouest* :

« L'école libre des Frères est en grand progrès. Ils comptent cinquante-deux élèves de plus que l'instituteur laïque. Celui-ci n'a que 402 élèves. La pression exercée par nos adversaires auprès des pères et mères de famille ne produit pas beaucoup d'effet jusqu'ici. »

Théâtre de Saumur.

La troupe de M. Eugène Simon, directeur du théâtre de l'Ambigu, donnera demain vendredi sur notre scène une deuxième et dernière représentation du *Maitre de Forges*.

C'est cette œuvre qui a placé au premier rang de nos romanciers son auteur, M. Georges Ohnet, dont un premier ouvrage, *Serge Panine*, nous avait déjà révélés les brillantes qualités. Tous ceux qui ont lu le roman savent combien cette œuvre vigoureusement charpentée se prête facilement à la mise en scène, et nous ne les surprendrons nulle-

ment en leur disant qu'elle reste sur le théâtre ce qu'elle est dans le livre, c'est-à-dire admirable de mouvement et de situations dramatiques heureusement trouvées.

Le *Maitre de Forges* reproduit aussi très-fidèlement l'action contenue dans le roman et en fait revivre exactement tous les personnages. Ceux-ci n'étaient donc pas des inconnus pour la majeure partie du public; seulement, c'étaient des personnages aimés et que l'on a eu grand plaisir de voir en chair et en os.

Il s'agit toujours d'un mariage forcé par un revers de fortune et un dépit de cœur. M^{lle} Claire de Beaulieu était fiancée au duc de Bligny, son cousin. Celui-ci, en apprenant la ruine de sa famille, troque son blason dédoré contre l'énorme dot de la fille d'un parvenu. Claire épouse le maître de forges, Philippe Derblay, qu'elle ne peut ni ne veut aimer, parce qu'elle aime toujours le cousin qui l'a dédaignée quand il l'a ruinée. Notre héroïne finit cependant par aimer Philippe dont l'affection pure et désintéressée lui est enfin révélée et qu'elle sauve de la mort dans un duel avec son ancien rival.

Les situations touchantes, intéressantes et dramatiques au possible, abondent dans cette pièce qui se passe dans une pure atmosphère. C'est la brillante suite de *Serge Panine* et l'heureuse contre-partie des infectes productions de l'école Zola. Très-bien conduite, écrite avec un soin tout littéraire, variée avec habileté, elle conquiert son public dès les premières scènes et le succès va grandissant.

Ainsi que nous en avons eu la preuve il y a huit jours, l'interprétation du *Maitre de Forges* par la troupe de M. Simon est très-bonne, et tous les artistes méritent des éloges. Le public saumurois ne manquera pas d'aller les applaudir une dernière fois dans l'œuvre admirable de Georges Ohnet.

LE « MAÎTRE DE FORGES ».

On lit dans le *Figaro* :

« Je ne connais rien de plus intéressant qu'un vrai succès littéraire. Celui que M. Georges Ohnet obtient en ce moment avec son roman et sa pièce du *Maitre de Forges*, prend des proportions colossales. On le voit, pour ainsi dire, grossir à vue d'œil non-seulement par le nombre des tirages et des représentations, qui est déjà cependant un assez bon thermomètre de la faveur publique, mais par la place qu'il tient dans la vie et la conversation ordinaire, par l'intérêt que tout le monde y prend en tout lieu. Avez-vous lu le *Maitre de Forges*? Avez-vous vu le *Maitre de Forges*? Que pensez-vous du *Maitre de Forges*? Autant de questions auxquelles il n'est plus possible de se dérober. Il est parfaitement certain que vous ne pouvez plus aller dîner dans une famille bourgeoise, sans entendre causer, dès le potage, de ce *Maitre de Forges*, comme du crime ou du procès célèbre; comme on causait naguère de cette pauvre duchesse de Chaulnes, ou de la veuve Gras, ou de la belle Gabrielle (Fenayrou). Je fais appel à tous ceux qui, dimanche soir, ont dîné dans une maison honnête, avec quelques personnes des deux sexes : n'est-il pas vrai qu'on n'a guère parlé à table que de Philippe Derblay et de l'assassin Campi? »

LA LOTERIE D'AMSTERDAM.

Encore un ajournement!

Le tirage des vingt séries restantes de la loterie de l'Exposition, qui était annoncé pour le 25 avril, est ajourné au 31 mai, en vertu d'une disposition prise par le commissaire du Roi à la suite d'une pétition du Comité de la Loterie.

Jules ROUFF et Cie, Editeurs

Cloture Saint-Honoré, 14, à Paris.

Amis Lecteurs,

Encouragé par l'immense succès de la FRANCE ILLUSTRÉE, M. V. A. MALTE-BRUN n'a pas jugé sa tâche terminée.

Après avoir étudié dans tous ses détails le territoire national, il n'a pas voulu s'arrêter dans la grande œuvre qu'il s'est imposée, et, faisant appel à son patriotisme, il a entrepris l'étude complète de l'ALLEMAGNE.

Sans vouloir établir de comparaison, il a considéré comme un devoir de doter son pays d'une œuvre exceptionnelle, dont l'utilité sera comprise par tous. — Sous le titre de :

L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE

M. V. A. MALTE-BRUN a réuni les documents les plus complets et les plus récents, et dès maintenant

nous pouvons affirmer qu'il n'existe dans aucun pays d'ouvrages aussi détaillés sur l'ensemble de l'Empire Germanique.

Estimant que la vérité seule est utile, M. V. A. MALTE-BRUN a apporté à cet immense travail la plus grande impartialité. A côté de l'Histoire, de la Géographie, de l'Industrie, du Commerce, etc., il s'est surtout consacré à l'étude de l'Organisation militaire, des Défenses, de la Mobilisation, des Ressources, etc.

L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE paraîtra en fascicules de 32 pages chacun.

Chaque fascicule contiendra, outre de nombreux Dessins par CLERGET, une Carte coloriée (gravée par ERHARD). Un grand nombre de Cartes ont été réservées pour les plans des Villes, Forts, Forteresses, Forts d'arrêt, Tête de pont, etc.

Le 1^{er} Fascicule de l'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE paraîtra le Mercredi 26 Mars 1884. — Un Fascicule avec Carte, tous les quinze jours.

Nouvelles à la main.

A l'auberge. Question de lavage de vaisselle. Un habitué réclame auprès de la patronne : — Oh ! maman Gêrômé, la propreté se relâche ! Regardez l'assiette qu'on me sert : il y reste de la sauce d'hier !

La petite fille de la maison prend la parole : — Azor n'a pas voulu la lécher.

**

Deux nouvelles couches sortent du théâtre de la Gaîté, où ils ont assisté à la représentation du *Courrier de Lyon* : — Ce pauvre Lesurques, — dit l'un, — ils l'ont condamné à mort ! — As pas peur... répond l'autre, — l'père Grévy lui fera grâce.

**

— Votre fille est charmante, disait-on à M. Prud'homme, mais votre fils est bien laid. — Vous me surprenez, voilà trois ans qu'il a le prix de physique.

**

Un bien joli mot du P. Baudrand, mort en février 1883.

A Bordeaux, un pochard l'apostrophe et l'appelle corbeau.

— Mon ami, répondit le bon père, je suis blanc, les corbeaux sont noirs... et vous êtes gris !

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES de FRANCE
M. E. SIMON, directeur.

VENREDI 4 avril 1884,

UNE DEUXIÈME ET DERNIÈRE REPRÉSENTATION

Donné par

Le THÉÂTRE de l'AMBIGU de Paris

Le grand succès actuel du théâtre
du Gymnase

LE MAITRE DE FORGES

Pièce en 4 actes et 5 tableaux, de
M. GEORGES OHNET.

Distribution :

Moulinet.....	MM.	Worms.
Philippe Derblay.....		Cosset.
Le duc de Bligny.....		Paul Esquier.
Le baron de Préfont.....		Herbert.
Bachelin.....		Maxnère.
Pontac.....		Bruel.
Gobert.....		Victorin.
François.....		Leduc.
Jean.....		Moré.
Le docteur.....		Giraud.
Claire de Beaulieu.....	M ^{mes}	Marie Jullien.
Athénais.....		Wilson.
La baronne de Préfont.....		Marie Helmont.
La marquise de Beaulieu.....		Diane Vallée.
Suzanne.....		Pauline Moreau.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

On ne craint point l'ALOPÉCIE ou chute prématurée des cheveux, en faisant usage des produits du D^r JACOMY, 21, quai Saint-Michel, PARIS; un seul essai suffit pour s'en convaincre.

DÉPÔT A SAUMUR : Chez MM. Normandine, pharm., 11, rue Saint-Jean; Decart, coiffeur, rue Saint-Jean, qui donnent gratuitement la brochure explicative.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42,
Et de M^e FAUCILLON, notaire à la Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire).

Vente

En quatre Lots,
DE
BIENS DE MINEURS

CONSISTANT EN :

Une MAISON et dépendances

TERRE ET PRÉ,

Le tout situé commune de la Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire),

Dépendant de la succession de M. Alexandre-François SIMON.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e FAUCILLON, notaire à la Chapelle-sur-Loire, le dimanche vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le treize mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, homologuant une délibération prise par le conseil de famille des mineurs Simon, ci-après nommés, sous la présidence de M. le juge de paix du canton nord-ouest de Saumur, le huit mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Françoise Papin, propriétaire, veuve de M. Alexandre-François Simon, en son vivant garde-barrière sur la ligne de Tours à Nantes, au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-levées, ladite dame demeurant à Saumur, rue de la Basse-Ile,

« Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses deux enfants mineurs, Alexandre et Eugène, issus de son mariage avec le dit sieur François-Alexandre Simon »,

Ayant pour avoué M^e V. LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, n° 12;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Célestio Simon, médecin-vétérinaire, demeurant à Charenton-le-Pont, rue des Carrières, n° 120, pris en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs Simon, sus-nommés,

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, procédé par le ministère de M^e FAUCILLON, notaire à la Chapelle-sur-Loire, à la vente aux enchères publiques des immeubles dépendant de la succession de feu sieur Alexandre-François Simon, sur les lotissements et mises à prix ci-après.

DÉSIGNATION.

Commune de la Chapelle-sur-Loire.

1^{er} Lot.

Une maison, composée d'une chambre à four et cheminée, grenier comble dessus, escalier pour y monter, bâtie en pierres, couverte en ardoises; deux autres chambres au levant, bâties en pierres, couvertes en chaume, le tout en un seul tenant et situé rue des Parfaits, d'une contenance de treize ares environ, y compris l'emplacement des bâtiments, joignant au levant Renou-Biémont, du midi Daubigny-Terpereau, du couchant le même et Jean Binet et du nord Jean Jacquelin.

Mise à prix: huit cents francs, ci..... 800

2^e Lot.

Vingt-cinq ares vingt centiares de terre, situés aux Graves, joignant du levant Hivert-Moreau, du midi les enfants de Jacqueline-Rayet, du couchant Guesard-Grelet et du nord Castot-Renou.

Mise à prix: sept cents francs, ci..... 700

A reporter... 1.500

Report... 1.500

3^e Lot.

Onze ares de terre, situés à la rue Billard, joignant du levant Léon Suteau, du midi la veuve Chevrier, du couchant Jacquelin-Yeteau et du nord Panier-Desrozière et Hivert-Bédon.

Mise à prix: quatre cents francs, ci..... 400

4^e Lot.

Cinq ares cinquante centiares de pré, situés dans l'île Candie, joignant du levant Jean Daubigny, du midi la levée du Bois-Chétif, du couchant Daubigny-Jacquelin et du nord la Loire.

Mise à prix: quatre-vingts francs, ci..... 80

Total des mises à prix: dix-neuf cent quatre-vingts francs, ci..... 1.980

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;

2^o A M^e FAUCILLON, notaire à la Chapelle-sur-Loire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

3^o A M^e BRAC, notaire à Saumur.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le premier avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, folio 89, recto, case 9. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42,

Et de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur conversion de saisie immobilière,

DU MOULIN A EAU

DIT

MOULIN DE FOLLET

Avec dépendances et Jardin,

Le tout situé commune de Courchamps.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, le dimanche vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et mentionné aux hypothèques, ledit jugement prononçant la conversion de la saisie immobilière pratiquée à la requête des sieurs M^eme, ci-après nommés, sur M. Anis, ci-après nommé.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. Eugène M^eme, cultivateur, demeurant aux Petites-Boissières, commune de Brion; 2^o de M. Louis-Auguste M^eme, cultivateur, demeurant à l'Étang, commune de Chartré.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 42;

En présence ou lui dûment appelé de :

M. Louis-Auguste Anis, commis-greffier du Tribunal civil de Saumur, demeurant à Saumur, agissant comme curateur au délaissement fait au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, par M. Jacques Nafraichoux, instituteur à la Pellerine, des immeubles ci-après désignés par lui acquis de M. Raymond Granry, cafetier, et dame Justine Arnide, son épouse, ayant demeuré à Tours, terrasse des Carmélites, n° 13, demeurant à Paris, rue Clignancourt, n° 101,

Il sera procédé, le dimanche vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Un MOULIN à eau, dit le Moulin-de-Follet, logement du meunier, sol et cour, contenant environ cinq ares;

Un jardin, appartenant audit moulin, d'une contenance d'environ six ares cinquante centiares;

Le tout situé commune de Courchamps, porté au plan cadastral de ladite commune, n° 53, 56, 57, section B, joignant vers ouest le chemin vicinal de Courchamps à Saumur, vers nord le ruisseau de Follet, à l'est M. Nicolas Milon et vers sud MM. Guibert, Lecomte, Bruère et autres, haies au nord et à l'est.

Sur la mise à prix de..... 500 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2^o A M^e LECOY;

3^o A M^e PINAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné, Saumur, le deux avril mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur conversion de saisie immobilière,

D'une Maison

ET DÉPENDANCES

Situées à Saumur, rue de la Visitation, n° 56,

Appartenant au sieur Pierre LÉGER et à M^{me} Vitaline TEMPLIER.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, le mardi vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, ledit jugement prononçant la conversion de la saisie immobilière pratiquée à la requête de M. Thironneau, ci-après nommé, sur le sieur Léger et la demoiselle Tempplier, ci-après nommée, par procès-verbal de Blancvillain, huissier à Saumur, en date du sept janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et transcrit;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. F. Thironneau, négociant en vins, demeurant à Bordeaux,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 42;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Pierre Léger, limonadier, demeurant à Saumur, rue de la Visitation, n° 56;

2^o M^{me} Vitaline Tempplier, limonadière, demeurant à Saumur, rue de la Visitation, n° 56; saisis, ayant pour avoué M^e Lecor, avoué à Saumur, y demeurant rue Dacier;

3^o M. Félix Branger, négociant, demeurant à Bressuire;

4^o M. Honoré Leduc, propriétaire et jardinier, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent;

5^o M. Charles Salmon, liquoriste, demeurant à Saumur;

6^o M. Michel Taveau, négociant en vins, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent;

7^o Le Trésor public, représenté par M. Lagrange, receveur des finances de l'arrondissement de Saumur;

8^o M. Adolphe Frenzel dit Gati-neau, limonadier, et dame Julie Bi-bard, son épouse, demeurant à Saumur, rue de la Visitation;

9^o M. Pierre Besnard, cultivateur,

demeurant à l'Airault, commune de Saint-Lambert-des-Levées;

10^o M^{me} Sophie Roy, rentière, demeurant à la Providence de Notre-Dame des Ardilliers, ville de Saumur, créanciers inscrits,

Ayant aussi pour avoué constitué M^e Henry Lecor, demeurant à Saumur, rue Dacier,

Il sera procédé, le mardi vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-daté, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Une MAISON, située à Saumur, rue de la Visitation, n° 56, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage avec grenier au-dessus, bâtiments en bas-côtés, cour et servitudes derrière, s'exploitant par une ruelle ayant accès sur la rue des Saulaies,

Le tout porté au plan cadastral n° 722 et 726, section A, joignant à l'ouest la rue de la Visitation, au nord MM. Delucé, Moquart, M^{me} Cesbron, une ruelle et autres, au sud M^{me} veuve Baugé et M. Roucher;

Sur la mise à prix de... 8.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2^o A M^e LE BARON, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le deux août mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

Étude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

EXTRAIT

De demande en Séparation de biens.

Par exploit du ministère de DELAUNAY, huissier à Saumur, en date du 2 avril 1884, visé pour timbre et enregistré, la dame Marie Thibault, épouse du sieur Eugène Broizier, ouvrier menuisier, avec lequel elle demeure à Saumur, rue Saint-Nicolas;

Ladite femme Broizier admise à l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 12 mars 1884,

A formé contre ledit sieur Eugène Broizier, ouvrier menuisier, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, sa demande en séparations de biens,

Et M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué près le Tribunal de Saumur, y demeurant, Grande-Rue, n° 8.

A été constitué pour la demande-rasse sur ladite assignation.

Pour extrait conforme, Saumur, le 2 avril 1884.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE, Avoué.

A CÉDER

DE SUITE

UN BON DÉBIT DE VIN

AVEC BILLARD

S'adresser rue de Fenet, 27.

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878
APPAREILS CONTINUS

POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES
Eaux-de-Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux, Bières
LES SEULS QUI SOIENT ARGENTÉS A L'INTERIEUR

NOUVEAU PETIT APPAREIL CONTINU A BON MARCHÉ



Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.
MAISON J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET & C^{ie}, Successeurs, INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS
RUE BOINOD, 31-33 (Boulevard Ornano, 4-6) PARIS
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 6 avril, à 1 heure, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire,

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Situés commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Appartenant à M. BORET.

1^o 22 ares environ de terre, lieu dit les Gagneries.

2^o 66 ares environ de terre, au canton des Pironnières, aux Granges ou Grands-Bois.

3^o 1 hectare 4 ares 40 centiares de terre, au Champ-des-Pressiers.

4^o Et 77 ares environ de terre, aux Terres-Boues.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PINAULT, notaire.

Étude de M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

UNE PIÈCE DE TERRE

ET PRÉ

Située aux Islettes, commune des Rosiers,

Contenant environ 20 hectares

S'adresser audit M^e MEFFRAY.

HUITRES — POISSONS FRAIS

M^{me} TORSEAU, écaillère, place de la Bilange, prévient sa nombreuse clientèle qu'elle tient à sa disposition du Saumon et autres poissons toujours très-frais et qu'elle peut en fournir tous les jours et à des prix très-moderés.

Huitres vertes de Marennes de première qualité, toujours très-fraîches.

On peut s'adresser au magasin de M. ROUCHER, Bazar Saumurois.

LES

Magasins de la GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

A SAUMUR

Demandent un jeune homme ou une demoiselle pour le comptoir de Mercerie et Rouennerie. S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

Inutile de se présenter sans de bonnes références.

ON DEMANDE un apprenti pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.

S'adresser, 6, rue du Temple.